



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2021 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152^e année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Mme le Maire, Paola Hawa

Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

M. le directeur général, Martin Bonhomme.

M. le trésorier, Michael Finnerty.

Est absente :

Mme la conseillère Dana Chevalier

Mme le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Mme la greffière, Jennifer Ma agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

03-088-21	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par M. Yvan Labelle

Appuyé par M. Francis Juneau

D'ouvrir la séance extraordinaire du 23 mars 2021. Il est 18 h 18.

Adoptée à l'unanimité.

03-089-21	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par M. Denis Gignac
Appuyé par M. Ryan Young

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 03-088-21 Ouverture de la séance
- 03-089-21 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Ressources humaines

3.1. Autres sujets

- 03-090-21 Entérinement de l'entente de principe – Convention collective (2020-2024)

4. Dépôt de documents

5. Levée de la séance

- 03-091-21 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.

La greffière mentionne qu'elle n'a reçu aucune question relative au sujet de la présente séance extraordinaire.

Ouverture et fermeture de la période de question, il est 18 h 19.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. AUTRES SUJETS

03-090-21	Entérinement de l'entente de principe – Convention collective (2020-2024)
------------------	--

ATTENDU QUE la convention collective entre le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est échue depuis le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE les négociations visant le renouvellement de la convention collective ont débuté en février 2020 et ont été suspendues en mars 2020 jusqu'en novembre 2020;

4346

ATTENDU QU' une entente de principe a été conclue le 4 mars 2021 entre les parties;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac
Appuyé par M. Ryan Young

D'entériner l'entente de principe conclue le 4 mars 2021 entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et autoriser le Maire, le trésorier et le directeur général à signer la nouvelle convention collective qui entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A »;**

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

03-091-21	Levée de la séance
-----------	--------------------

Il est proposé par M. Tom Broad
Appuyé par M. Francis Juneau

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Paola Hawa
Maire

Me Jennifer Ma
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320- 20277

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 23 mars 2021 été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 25 mars 2021.

Mme Paola Hawa, Maire

Me Jennifer Ma, Greffière